



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 135 • NUMÉRO 001 • 1^{ère} SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 22 septembre 1997

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Les Débats de la Chambre des communes sont aussi disponibles sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 22 septembre 1997

PREMIÈRE SESSION—36^e LÉGISLATURE

• (1110)

[Traduction]

La trente-cinquième législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le dimanche 27 avril 1997, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 22 septembre 1997 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le lundi 22 septembre 1997.

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général du Canada pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

M. Robert Marleau, greffier de la Chambre, donne lecture d'une lettre du directeur administratif du Gouverneur général annonçant que le très honorable Antonio Lamer, à titre de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat le lundi 22 septembre 1997, à Ottawa, pour ouvrir la première session de la trente-sixième législature.

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes:

C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

• (1115)

En conséquence, la Chambre se rend au Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables membres du Sénat, membres de la Chambre des communes:

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général du Canada ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi un Président conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera demain le mardi 23 septembre 1997, à 14 h 30.

• (1130)

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes.

Le greffier de la Chambre: Conformément à l'article 3 du Règlement, j'invite M. Caccia, député de la circonscription de Davenport, à venir prendre place au fauteuil afin de présider à l'élection d'un Président.

* * *

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le président d'élection (M. Caccia): Chers collègues, vous me faites un grand honneur en me confiant cette tâche. En ce premier jour d'automne, j'aimerais souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous les députés et surtout aux 90 nouveaux parlementaires siégeant en cette Chambre, laquelle compte maintenant 301 sièges. Six nouveaux sièges ont été ajoutés à la Chambre des communes afin qu'elle reflète adéquatement le nombre croissant d'électeurs canadiens.

La tâche qui nous attend aujourd'hui est simple et précise: élire un Président, conformément aux dispositions des articles 2 à 6 du chapitre 1 du Règlement.

• (1135)

Je voudrais attirer l'attention des députés sur le fait que, en vertu du Règlement, nous allons commencer avec la liste des candidats et, tout d'abord, celle des députés qui ont retiré leur candidature ou qui ne sont pas éligibles. Les députés trouveront cette liste sur leur pupitre, mais à défaut ils peuvent en demander une à la table.

[Français]

La liste des députés éligibles à la Présidence a également été déposée sur le pupitre de chaque député. Elle est disponible au Bureau et elle est affichée dans chaque isolement.

[Traduction]

Lorsque le greffier aura ouvert les bulletins, la présidence proposera une méthode pour accélérer le processus de scrutin.

[Français]

Comme nous allons maintenant commencer à voter, je rappelle aux honorables députés qu'ils doivent écrire le prénom et le nom de leur candidat en lettres moulées sur le bulletin de vote.

[Traduction]

Je propose que les députés quittent leur fauteuil, sortent par derrière les rideaux et viennent à la table en utilisant les portes à droite et à gauche du fauteuil présidentiel, selon le côté où ils siègent. Le greffier donnera un bulletin à chaque député.

Élection du Président

● (1140)

[Français]

Après avoir voté, les députés voudront bien s'éloigner des iso-loirs.

[Traduction]

Les iso-loirs sont maintenant ouverts pour le vote.

[Français]

Les députés peuvent maintenant s'avancer pour voter.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les iso-loirs.)

● (1205)

[Traduction]

Le président d'élection (M. Caccia): Les députés qui n'ont pas voté et qui souhaitent le faire devraient voter maintenant.

Tous les députés ayant voté, j'ordonne au greffier de procéder au dépouillement du scrutin une fois que j'aurai déposé mon bulletin de vote.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Caccia): Avant de suspendre la séance, je signale aux députés que, lorsqu'on aura fini de dépouiller les bulletins de vote, on ne fera retentir la sonnerie rappelant les députés à la Chambre que pendant cinq minutes. La séance est suspendue jusqu'à l'appel du Timbre.

(La séance est suspendue jusqu'à 12 h 10.)

● (1245)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 12 h 44.

Le président d'élection (M. Caccia): J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'un deuxième tour de scrutin sera nécessaire.

[Français]

Les députés éligibles au deuxième tour de scrutin sont les suivants:

Galloway, Roger
Lincoln, Clifford
Nunziata, John
Parent, Gilbert

[Traduction]

Si l'un des députés que je viens de nommer désire retirer sa candidature, qu'il veuille bien nous faire part des motifs de sa décision. Les noms que je viens de mentionner figurent sur le deuxième bulletin de vote. Dans quelques instants, le greffier pourra présenter la liste des candidats. Le vote aura lieu à ce moment-là.

● (1250)

Pendant que le greffier descelle le paquet de bulletins de vote, j'informe la Chambre que le deuxième bulletin sera d'une couleur différente et que la liste des noms des candidats à ce tour de scrutin a été déposée dans chaque iso-loir.

[Français]

Je voudrais aussi signaler aux députés qu'ils peuvent maintenant s'avancer pour voter.

[Traduction]

Les iso-loirs sont maintenant ouverts.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les iso-loirs.)

● (1310)

Le président d'élection (M. Caccia): À l'ordre, s'il vous plaît. Si personne d'autre ne souhaite voter ou déposer un bulletin de vote, j'ordonne au greffier de procéder au dépouillement du scrutin.

[Français]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Caccia): À l'ordre, s'il vous plaît. Avant de suspendre la séance, je signale aux honorables députés qu'après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira pendant au plus cinq minutes.

(La séance est suspendue à 13 h 13.)

● (1340)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 13 h 42.

Le président d'élection (M. Caccia): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'il faudra tenir un troisième tour de scrutin.

[Traduction]

Voici les noms des candidats pour le troisième tour:

Clifford Lincoln
John Nunziata
Gilbert Parent

Si l'un des députés que je viens de nommer désire retirer sa candidature, qu'il veuille bien le faire maintenant.

● (1345)

À l'ordre, s'il vous plaît. Une liste révisée par ordre alphabétique des candidats au troisième tour de scrutin est affichée dans les iso-loirs.

Pendant que le greffier descelle le paquet de bulletins de vote, je rappelle aux députés que les bulletins de vote pour ce troisième tour de scrutin sont d'une couleur différente et que la liste des candidats est affichée dans chaque iso-loir.

Le vote peut commencer maintenant.

Élection du Président

[Français]

Les députés peuvent maintenant s'avancer pour voter.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isolements.)

● (1400)

Le président d'élection (M. Caccia): À l'ordre, s'il vous plaît. Je demanderais aux honorables députés qui n'ont pas encore voté et qui veulent le faire de s'avancer immédiatement.

● (1405)

[Traduction]

Dès que le président aura voté, le greffier procédera au dépouillement du scrutin.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Caccia): Avant de suspendre la séance, je précise aux députés que, lorsqu'on aura fini de dépouiller les bulletins de vote, on ne fera retentir la sonnerie rappelant les députés à la Chambre que pendant cinq minutes.

La séance est suspendue jusqu'à l'appel de la présidence.

(Suspension de la séance à 14 h 6.)

● (1425)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 h 29.

Le président d'élection (M. Caccia): À l'ordre. J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'un quatrième tour de scrutin sera nécessaire.

● (1430)

[Français]

Les noms des députés éligibles au prochain tour de scrutin sont les suivants:

Nunziata, John
Parent, Gilbert

[Traduction]

Afin de faciliter les choses, une liste alphabétique révisée des candidats pour le prochain tour sera placée dans chaque isolement d'ici quelques minutes et le vote pourra alors commencer.

Ce bulletin de vote sera d'une couleur différente. La liste des candidats pour ce tour a été placée dans chaque isolement. Le greffier est en train de sceller le paquet de bulletins de vote et les isolements sont maintenant ouverts.

[Français]

Les députés peuvent maintenant s'avancer pour voter.

(Les députés reçoivent leur bulletin de vote, qu'ils remplissent en secret dans les isolements.)

● (1450)

Le président d'élection (M. Caccia): S'il se trouve des députés qui n'ont pas encore voté et qui souhaitent le faire, je les prie de s'avancer immédiatement.

● (1455)

[Traduction]

Je demanderai maintenant au greffier de la Chambre de procéder au dépouillement du scrutin lorsque j'aurai moi-même voté.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président d'élection (M. Caccia): Avant de suspendre la séance, je signale aux honorables députés qu'après le dépouillement du scrutin, la sonnerie d'appel des députés à la Chambre retentira au plus cinq minutes.

(La séance est suspendue à 14 h 58.)

● (1515)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 15 h 18.

Le greffier de la Chambre ayant communiqué au président d'élection le nom du député ayant recueilli la majorité des voix:

Le président d'élection (M. Caccia): J'ai le devoir d'informer la Chambre qu'un Président de la Chambre a été élu.

[Français]

C'est avec grand plaisir que j'invite maintenant l'honorable député de la circonscription électorale de Niagara-Centre, M. Gilbert Parent, à venir prendre place au fauteuil.

Des voix: Bravo!

(La masse ayant été placée sous la table, le président d'élection quitte le fauteuil et y conduit M. Parent)

● (1520)

[Traduction]

Le Président: Je tiens à commencer par répéter les premiers mots que, depuis des centaines d'années, tous les Présidents prononcent.

Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Président.

Je tiens à vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner. Je suis à la fois très reconnaissant et profondément touché.

[Français]

Je veux également remercier tous les députés qui se sont portés candidats à la Présidence. Je les salue et les remercie d'avoir laissé leur nom rester là.

*Élection du Président**[Traduction]*

Il s'en trouve pour dire qu'il y aura beaucoup d'action à la Chambre au cours de cette 36^e législature. Je n'ai jamais connu de législature où il n'y avait pas beaucoup d'action. Pourquoi n'y aurait-il pas beaucoup d'action? Vous êtes ici en tant que les porte-parole élus des Canadiens de tout le pays. Vous allez défendre comme il se doit des opinions bien arrêtées.

[Français]

C'est ici, sur le parquet de la Chambre des communes, que nous aurons la chance de nous exprimer.

[Traduction]

La dernière fois que vous m'avez fait l'honneur de m'élire comme Président, j'ai dit que nous étions les gladiateurs politiques du Canada, et c'est vrai. Nos armes sont nos paroles, nos idées, nos convictions. Voilà pourquoi il y a de l'action.

[Français]

Mais nous pouvons faire notre travail dans un esprit de respect l'un pour l'autre et pour notre institution.

[Traduction]

Mon travail est de veiller à ce que les droits et privilèges de tous les parlementaires canadiens soient protégés. D'une manière générale, nous avons, vous et moi, trois droits et privilèges fondamentaux.

Nous avons le droit de venir à cet endroit. Nous avons le droit de parler sans crainte, et celui de voter. Je vous promets d'exécuter mes fonctions dans un esprit d'équité et d'impartialité. Je suis, comme vous le savez, au service de la Chambre. C'est la Chambre qui, collectivement, décide si elle veut apporter des changements et de quelle manière elle procédera à ces changements.

● (1525)

Parlementaires du Canada, au cours des prochaines années, en raison de la situation, de l'histoire et, oui, du destin, le sort de notre pays sera entre nos mains.

[Français]

Je vous remercie de nouveau pour l'honneur que vous m'avez fait aujourd'hui.

[Traduction]

Et maintenant, le Parlement peut se mettre au travail. Je vous remercie beaucoup.

Des voix: Bravo!*Et la masse ayant été posée sur la table:*

M. John Nunziata (York-Sud—Weston, Ind.): Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour vous exprimer mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection. Comme vous le savez, au fil des ans, j'ai acquis un grand respect pour vous. Je vous considère comme un ami. Du fond du coeur, je vous félicite.

Je voudrais également que vous demandiez le consentement de la Chambre pour faire de votre élection un choix unanime.

Le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Les députés appuient-ils la motion?

Des voix: D'accord.

* * *

*[Français]***OUVERTURE DE LA SESSION**

Le Président donne lecture d'une lettre de la secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la chambre du Sénat à 14 h 30, le mardi 23 septembre 1997, pour ouvrir officiellement la première session de la trente-sixième législature.

*[Traduction]***Le Président:** En conséquence, la Chambre s'ajourne à demain.

(La séance est levée à 15 h 29.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 22 septembre 1997

PREMIÈRE SESSION—36^E LÉGISLATURE		Le président d'élection (M. Caccia)	2
Ouverture du Parlement	1	Suspension de la séance	
Le greffier de la Chambre	1	Suspension de la séance à 14 h 6	3
Élection du Président		Reprise de la séance	
Le président d'élection (M. Caccia)	1	Reprise de la séance à 14 h 29	2
Suspension de la séance		Le président d'élection (M. Caccia)	3
Le président d'élection (M. Caccia)	2	Suspension de la séance	
Suspension de la séance à 12 h 10	2	Suspension de la séance à 14 h 58	3
Reprise de la séance		Reprise de la séance	
Reprise de la séance à 12 h 44	2	Reprise de la séance à 15 h 18	2
Le président d'élection (M. Caccia)	2	Le président d'élection (M. Caccia)	3
Suspension de la séance		M. Nunziata	4
Suspension de la séance à 13 h 13	2	Ouverture de la session	
Reprise de la séance		Le Président	4
Reprise de la séance à 13 h 42	2		



*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir la version anglaise de cette publication en écrivant à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9, à 1.75 \$ l'exemplaire ou 286 \$ par année.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Public Works and Government Services Canada – Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9, at \$1.75 per copy or \$286 per year.